



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du pôle départemental « énergies renouvelables » de la Charente

Angoulême, le 2 février 2021

Ce mardi 2 février, le pôle départemental « énergies renouvelables » s'est réuni en présentiel et en distanciel à la préfecture de la Charente.

Installé en novembre 2019, le « pôle EnR » est un lieu d'échanges, de dialogue et de concertation, chargé d'impulser une dynamique avec l'ensemble des acteurs du monde des énergies renouvelables pour encourager leur développement : préfecture, direction départementale des territoires (DDT), direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), élus locaux.

Il a pour objectif :

- de réaliser un suivi stratégique du développement des EnR par filière ;
- d'identifier les freins de développement sur les territoires et rechercher des solutions pour les lever ;
- de contribuer à développer les EnR et à partager les connaissances.

Le pôle départemental s'inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie au niveau national, dont les objectifs sont les suivants :

- en matière d'électricité : une multiplication de la puissance installée par 3 pour l'éolien terrestre et par 5 pour le solaire photovoltaïque en 2028 ;
- en matière de chaleur : une augmentation de 40 à 50 % de la chaleur renouvelable d'ici à 2028 ;
- en matière de gaz renouvelable : une multiplication par 5 d'ici 2028, pour atteindre 10 % du gaz consommé en France en 2030.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/2

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex

Les énergies renouvelables en chiffres

- **Besoins énergétiques en Charente (année 2018) :**
 - consommation d'énergie finale : 11 400 GWh, soit 32,4 MWh par habitant,
 - des besoins énergétiques assurés à 65 % par des ressources fossiles, 21 % par l'électricité et 13 % par les énergies renouvelables thermiques,
 - tendance à la diminution depuis 2010 : -8 % pour l'ensemble des énergies, et -12 % pour les énergies fossiles ;
- **Production d'énergies renouvelables en Charente (année 2018) :**
 - 1 611 GWh : 73 % en EnR thermiques et 27 % en EnR électriques,
 - principales sources énergétiques : bois particulier (51,3 %), biomasse thermique (10,2 %), pompes à chaleur (10,2 %), éolien (19,8 %) et photovoltaïque (6,2 %),
 - part des Enr dans la consommation d'énergie en Charente : 16,3 % (contre 25 % à l'échelle régionale et 16,6 % à l'échelle nationale) ;
- **Les filières renouvelables en Charente (fin 2020) :**
 - 10 parcs éoliens en fonctionnement : 69 éoliennes pour une puissance de 144 MW autorisés,
 - 4 000 installations raccordées au photovoltaïque pour une puissance de 125 MW (500 installations en attente),
 - 19 centrales hydrauliques en service pour une puissance de 4,8 MW,
 - 4 unités de biogaz (1 unité de valorisation sur un centre de stockage de déchets non dangereux, 1 unité de méthanisation industrielle, 2 unités de méthanisation agricole).

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle